

VOLET SPECIFIQUE URCA 2018-2022

L'URCA pôle fédérateur du territoire champardennais

La politique stratégique de l'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) pour ce contrat quinquennal découle directement de son ambition de construire un pôle de recherche et de formation de haut niveau, à l'ouest de la région Grand Est et aux portes du bassin parisien, sur la base d'orientations stratégiques claires. Les liens renforcés avec les organismes de recherche et la pluridisciplinarité de son offre de formation contribueront au rayonnement et à l'attractivité de l'URCA sur le plan national et international.

La nouvelle donne territoriale issue de la réforme des collectivités, avec l'émergence depuis le 1er janvier 2016 de la région Grand Est à partir des trois anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, bouleverse le cadre de référence de l'université de Reims Champagne-Ardenne et l'oblige à penser sa place dans un environnement en mutation.

Les relations avec les milieux économiques et la préoccupation de l'insertion professionnelle seront privilégiées dans les axes de développement de l'établissement, le tout s'appuyant sur une gouvernance renouvelée et un principe de qualité comme principe directeur de la finalité de l'ensemble de ses actions.

Principal établissement de recherche et d'enseignement supérieur du territoire champardennais, l'URCA assurera la coordination des coopérations pour la mise en œuvre d'une politique de site ambitieuse en Champagne-Ardenne, ouverte à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'objectif de renforcer l'intensité scientifique du territoire. Cette position lui attribue une grande responsabilité dans la structuration du dispositif de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire champardennais, déjà affirmée dans la partie commune du contrat et que l'université entend assumer.

Dans le cadre de cette politique de site, l'URCA inscrira le développement de son offre de formation dans une stratégie de complémentarité avec les établissements associés sur chacun des sites, notamment à Troyes avec le groupe ESC Troyes, l'EPF, l'ESTP et l'UTT.

I/ Un projet centré sur une synergie recherche/formation ambitieuse au service du développement d'une stratégie mesurée et responsabilisée

A/ Développer une université en lien avec son territoire et soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiants

Une formation de qualité au service de l'étudiant

Dans le cadre de sa démarche qualité, la mise en place des conseils de perfectionnement est en cours. Les différents services impliqués (observatoire pour le suivi des diplômés, cellule d'appui au pilotage pour les taux de réussite, scolarités pour les maquettes et modalités de contrôle des connaissances...) seront mobilisés et devront anticiper les demandes des conseils. Chaque année, la CFVU contrôlera leur mise en place effective et pourra éventuellement émettre un certain nombre de recommandations afin d'en optimiser le fonctionnement.

Afin de répondre aux attendus de la loi ORE, une réflexion sera menée avec pour objectif une restructuration de l'architecture de l'offre de formation de l'URCA fondée sur un modèle souple, centrée sur l'étudiant et ouverte aux stratégies socio-économiques du territoire. Cette réflexion s'articulera sur trois axes :

- i) L'orientation et l'accompagnement personnalisé des étudiants, par un réel programme de continuum bac-3/bac+3, un décloisonnement entre le lycée et l'université et une meilleure prise en compte des acquis et profils des étudiants à leur entrée dans l'enseignement supérieur. L'université s'est inscrite pour cela dans une démarche de déploiement du service civique en lien avec les stratégies nationales.
- ii) La réussite et l'insertion professionnelle de chaque étudiant, par une évaluation individualisée des besoins, l'acquisition et la valorisation des savoirs et des compétences non académiques (portefeuille de compétences), nécessaires à leur insertion professionnelle. Les initiatives collectives et individuelles pourront être valorisées au cours de leurs études (renforcement des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant ou en faveur des étudiants à statuts spécifiques). Cet axe comprendra également une diversification et une individualisation des parcours, des formations flexibles et transversales adaptées à un public diversifié et le développement de méthodes d'apprentissage nouvelles favorisant l'autonomie et la responsabilisation des étudiants.
- iii) La professionnalisation des formations, fondée sur un ancrage fort à l'environnement socio-économique et aux enjeux sociétaux, sur l'innovation par la pratique et la mise en situation, pour faciliter l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études pour des publics en réinsertion ou évolution professionnelle (FTLV).

Jalon 1 : Bilan à mi-parcours de l'amélioration des dispositifs en matière de formation (démarche qualité, démarche par compétences, évaluation des enseignements) (2020)

Jalon 2 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle (2019, 2020, 2021 et 2022)

Une attractivité du master et du doctorat à renforcer

La nouvelle offre de formation de l'URCA a fait l'objet d'une réflexion globale et approfondie pour accroître la lisibilité des formations et faire progresser l'attractivité des masters.

Ainsi, la construction de l'offre présentée à l'accréditation a été construite conjointement avec les responsables de formation de licence et de master afin de favoriser les poursuites d'études à bac+3. Pour renforcer le lien formation-recherche, la construction des masters a été réfléchi en cohérence avec les axes stratégiques de l'établissement, avec une mise en avant de ses spécificités. Par ailleurs, un adossement systématique des masters à une équipe de recherche labellisée permet à chaque étudiant une poursuite en doctorat.

S'agissant des masters MEEF, et compte tenu de l'accréditation de l'ESPE qui n'a été accordée que pour deux ans, un travail en profondeur sera réalisé tant sur le projet lui-même, en concertation avec les différents partenaires, que sur les maquettes des masters, dont les volumes horaires seront revus en fonction de l'analyse de la DGEIP.

Par ailleurs, l'internationalisation des formations est l'une des priorités de ce contrat et différentes mesures en ce sens ont d'ores et déjà été engagées. Ainsi, une action de communication sera mise en place afin de mettre en avant l'offre de formation de l'URCA au niveau national et international. De plus, les contenus pédagogiques de master seront progressivement mis à disposition en langue étrangère, les partenariats avec des universités étrangères seront renforcés (en particulier dans l'espace européen et transfrontalier) et un travail d'ores et déjà débuté pour améliorer l'accueil et l'intégration d'étudiants étrangers : l'URCA a entrepris ainsi un travail d'amélioration des procédures qualité pour un bon déroulement des séjours d'études et de stage, en lien avec les référents dans les composantes ; les activités d'intégration seront renforcées, co-construites avec les associations étudiantes internationales, les collectivités territoriales et les structures d'hébergement - réseau des Œuvres – CROUS/CNOUS, les composantes (buddy system, séminaire de sensibilisation à l'interculturel pour les personnels chargés notamment de l'accueil, semaines d'intégration, Staff Week - échange de bonnes pratiques avec des universités partenaires européennes).

Enfin, la place des écoles doctorales dans ce dispositif est essentielle. Au-delà de leur changement de périmètre, l'URCA souhaite faire évoluer leurs missions d'une simple fonction de support à un rôle d'acteur stratégique. Pour cela, les liens entre les écoles doctorales et les unités de recherche seront renforcés et l'attribution des allocations

doctorales sera repensée par un octroi *a priori* de financements à chaque école. Cela permettra au conseil de chacune d'elles de préciser sa stratégie de développement et d'allocation des moyens, en cohérence avec la politique d'établissement.

L'organisation académique de l'établissement pourra ainsi être structurée autour de quatre pôles scientifiques d'application (AEBB, SNI, Santé et SHS – cf. Infra p.4), favorisant ainsi les interfaces entre les domaines, mais également la synergie formation-recherche.

Renforcer la place de l'alternance dans la politique de formation tout au long de la vie

L'ensemble de la stratégie de formation continue et de formation tout au long de la vie est actuellement réfléchi aussi bien au niveau de l'établissement qu'au niveau du site, notamment au regard des réformes intervenant sur ces questions depuis quelques mois. L'URCA souhaite notamment permettre une plus grande souplesse, articulée sur un développement au plus proche des acteurs de terrain, pour répondre aux besoins ponctuels ou récurrents des professionnels et des étudiants.

Pour ce faire, l'organisation de la gestion de la formation continue est repensée pour la mettre au service des composantes et susciter des offres là où elles n'existaient pas. Le développement de l'alternance sera quant à lui réalisé en cohérence avec les besoins socio-économiques du territoire. La signature d'une nouvelle convention avec la région Grand Est sera l'occasion d'opérer des changements quant au périmètre du CFA universitaire (dans le cadre du regroupement) et de la politique de formation au niveau régional.

Une stratégie de formation d'ingénieurs renouvelée

L'université a choisi de restructurer ses formations d'ingénieurs en vue d'accroître leur visibilité au niveau régional, national et international et de s'intégrer dans la politique de site de la manière suivante : (i) par le renforcement de son école interne ESIReims ; (ii) par la création d'une seconde école interne en réseau orientée vers la transition industrielle, et portant les formations en collaboration avec les partenaires du regroupement ; (iii) par le développement de cursus master en ingénierie (Ingénierie en Bioraffinerie et Informatique : High-Performance Visual Computing).

L'objectif de cette réorganisation et de cette création est de permettre à l'établissement de se positionner dans le maillage territorial des formations d'ingénieurs tel que défini par la région Grand Est, de mettre en valeur ses compétences au niveau local, national et international en termes de transition écologique et de développement durable par son école interne ESIReims. L'école porte actuellement deux filières d'ingénieurs en formation initiale, l'une en « Emballage et Conditionnement – Packaging » et l'autre en « Energétique », et se renforcera par la création d'une filière d'ingénieurs en « Génie de l'aménagement et génie urbain ».

La création de la seconde école interne à l'URCA résulte du besoin de fédérer les formations existantes qui sont en apprentissage et en convention avec les établissements partenaires de l'URCA tel le CNAM et Arts et Métiers ParisTech, mais aussi de porter des nouvelles formations en adéquation avec le marché du travail et la stratégie d'établissement, autour des axes « Industrie du Futur » et « Procédés et Matériaux ». L'école regroupera quatre formations existantes et une formation en création. De nouveaux projets de formation sont également à l'étude pour compléter l'offre de formation en co-construction avec les acteurs du territoire.

Dans le cadre du projet "Pacte grandes écoles" déposé auprès de la région Grand Est et de la demande d'accréditation de la CTI, un groupe de pilotage sera mis en place et établira un bilan de la restructuration et de la mise en œuvre des formations d'ingénieurs au cours du contrat.

Jalon 3 : Bilan des résultats :

- ***du plan d'attractivité en master et en doctorat,***
- ***du développement des formations en alternance,***
- ***de la restructuration des formations d'ingénieurs. (2020)***

Une offre de formation soutenable

Pour la présente période contractuelle, la soutenabilité a été un facteur clé de la construction de la nouvelle offre de formation. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi spécifique, afin de garantir une charge d'enseignement soutenable pour l'établissement.

Le « volet 4 » du dossier d'accréditation permet ainsi de disposer désormais d'un outil relativement fiable d'évaluation de la soutenabilité financière de l'offre de formation. La cellule d'appui au pilotage sera chargée de l'actualiser chaque année. L'analyse de l'évolution des effectifs étudiants et de la charge d'enseignement permettra ainsi de piloter à la fois les recrutements d'enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs, et de déployer l'offre de formation de façon raisonnée, en cohérence avec les attentes des étudiants.

Le fichier, qui portait sur l'année universitaire 2015-2016, est en cours d'actualisation afin de disposer des données pour l'année 2016-2017. Il en sera de même pour les années suivantes.

Jalon 4: Actualisation de la soutenabilité financière de l'offre de formation après 2 ans de déploiement (2020)

Une recherche en réseau articulée autour des quatre pôles scientifiques d'applications

La stratégie de l'URCA en matière de recherche se construit autour de **quatre pôles scientifiques d'applications à forte visibilité**, qui représentent désormais les véritables leviers du développement de l'université :

- Le pôle Agro-sciences-Environnement, Biotechnologies et Bio-économie (AEBB) avec l'appui de la SFR Condorcet (FR CNRS 3417) aura pour objectif de fédérer les recherches de l'établissement autour de la bioéconomie, domaine d'activité stratégique pour le territoire champardennais et la région Grand Est. A cet égard, seront notamment favorisés des partenariats avec AgroParisTech, CentraleSupélec et Néoma Business School dans le cadre du CEBB ou du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (pôle IAR).
- Le pôle Santé, avec le soutien de la SFR Cap Santé, se verra également conforté dans une stratégie de recherche à forte valeur ajoutée et de différenciation avec les autres établissements de la région Grand Est. Le partenariat avec le CHU va permettre également de renforcer la coordination des politiques en matière de recherche. Elle portera en particulier sur la problématique sociétale du vieillissement au travers de l'innovation thérapeutique, sociale et technologique mais également sur la convergence avec le pôle AEBB.
- Le pôle Sciences du Numérique et de l'Ingénieur (SNI) devra, de manière proactive, amorcer une réflexion quant aux moyens lui permettant une meilleure reconnaissance de ses atouts en matière de recherches technologiques. Cette nouvelle dynamique devra permettre de consolider des domaines comme les matériaux ou le calcul et la visualisation à haute performance (supercalculateur ROMEO). Elle devra aussi faire émerger d'autres domaines comme l'Industrie du futur. Ces évolutions ne pourront que développer plus encore les synergies avec l'UTT, dans le cadre d'un partenariat bilatéral efficace et nécessaire au territoire.
- Enfin, le pôle des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), secteur dans lequel l'URCA compte le plus de chercheurs IUF, inscrira ses activités de recherche dans la perspective d'une dynamique fédératrice dans le cadre de la MSH locale. L'excellence de ce pôle doit permettre un rapprochement à moyen terme avec le réseau des MSH du Grand Est afin de mieux valoriser les compétences transversales des unités associées et accroître leur reconnaissance.

La structuration des deux derniers pôles passera par la **réorganisation sous deux ans de certaines unités** (fusion du LISM et du GRESPI, reconfiguration d'HABITER et mise en place de PSMS) et de **rapprochements entre des équipes de l'URCA et de l'UTT** (LRN / LNIO - Laboratoire de Recherche en Nanosciences)/L2N (laboratoire de Nanosciences et des Nanotechnologies). Par ailleurs, les activités de recherche des unités de ces deux pôles seront

coordonnées à travers deux nouvelles structures fédératives de recherche, leur permettant notamment d'accroître leurs coopérations scientifiques avec les établissements des régions frontalières et transfrontalières.

Délibérément centrée sur des pôles scientifiques d'applications forts, cette stratégie devra également **favoriser les interfaces**. En interne, elles devront permettre à ces quatre pôles, avec le soutien des différentes plateformes technologiques, d'**augmenter l'intensité scientifique** et la visibilité des unités de l'URCA, notamment auprès des **organismes de recherche comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA et le CEA**. Le développement de HAL et la mise en œuvre d'une solution de sauvegarde de la donnée scientifique participeront également de cette mise en visibilité. Dans le contexte régional, elles devront aussi favoriser l'émergence d'actions transverses permettant à l'instar de l'Alliance Matériaux Grand Est, de la fédération Matériaux et Nanosciences Grand Est (FR CNRS 4727) et du futur datacenter régional, de structurer ou d'initier des actions de recherche à l'échelle du territoire.

Jalon 5 : Etat d'avancement du partenariat des SFR : SFR Condorcet avec les acteurs de la Région Grand-Est et SFR CAP-Santé sur le territoire champardennais (2020)

B/ Développer à l'international une stratégie incitative et ciblée en formation et en recherche

Renforcer l'internationalisation de l'établissement en cohérence avec les opportunités transfrontalières

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'inscrire l'université dans une culture et une logique systématique d'internationalisation et de faire de l'international une politique transversale, innervant toutes les activités et actions de l'établissement.

Il s'agira, au cours du contrat et sur la base du renforcement des partenariats historiques de l'établissement - Mons, Liège, Aix-la-Chapelle -, d'impulser le développement de réseaux transfrontaliers et internationaux de recherche et de formation qui ciblent les priorités scientifiques de l'URCA, construites en cohérence avec les axes de développement économique et d'aménagement du territoire. Le développement de coopérations qualitatives aux niveaux master et doctorat, le renforcement de l'accompagnement des dépôts de programmes de recherche communs, la mise en place de diplômes en partenariat international (doubles diplômes et cotutelles de thèse), le développement du plurilinguisme, la défense des valeurs de la francophonie, l'accueil de qualité et l'intégration réussie des étudiants et enseignants-chercheurs internationaux, la valorisation des mobilités des personnels et des étudiants sont les pierres angulaires du projet stratégique de l'URCA.

Jalon 6 : Etat d'avancement des actions de développement d'un réseau transfrontalier (2020)

II/ Affirmer un pilotage rénové au service de la stratégie soutenable de l'établissement

Ce nouveau contrat se construit sur la base d'un compte financier 2017 à l'équilibre et d'une sortie du plan de rétablissement de l'équilibre financier approuvé par le rectorat. Toutefois, cet équilibre reste fragile. C'est pourquoi les enjeux du contrat reposent sur la recherche **d'une soutenabilité financière** nécessaire d'une part, afin d'assurer une stabilité des activités et, d'autre part, pour concourir au développement des projets structurants de l'université.

Trois objectifs essentiels seront ainsi poursuivis :

- **un objectif d'équilibre** entre les trois grandes masses financières (fonctionnement, masse salariale, investissement) qui se construit à partir d'une diminution et d'une meilleure maîtrise de la masse salariale de l'établissement,
- **un objectif d'ajustement** et de mise en adéquation des moyens au regard de l'ensemble des activités de l'université,
- **un objectif de projection et de maîtrise** de la dimension pluriannuelle majoritairement porté en direction des investissements.

Sur le plan de l'opérationnalisation, trois niveaux complémentaires seront déployés. Un premier relatif à la construction et l'utilisation d'une cartographie économique, travail actuellement en cours, qui permettra d'appréhender la distribution des efforts financiers de l'université de manière globale et surtout de fiabiliser les analyses budgétaires. Un second, lié au déploiement d'un véritable pilotage à travers l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi. Un dernier concernant la chaîne financière qui doit être sécurisée et fluidifiée.

La méthodologie utilisée pour assurer la mise en place de ces actions repose sur les modalités suivantes :

- **un dialogue de gestion** en direction de l'ensemble des composantes et services de l'établissement,
- **une démarche en mode projet** pour associer les acteurs aux transformations,
- **l'élaboration de processus et procédures** afin de pérenniser les opérations.

Plus largement, cette méthodologie induit la nécessité de mettre en œuvre un système d'information efficient, renseigné et partagé, une démarche qualité renouvelée et le développement d'une cellule d'appui au pilotage renforcée, en lien avec les experts métiers.

Jalon 7 : Point sur la consolidation financière de l'établissement(2019)

Une administration plus efficiente

Sur un plan opérationnel, en lien avec la nécessaire maîtrise budgétaire, la révision de l'organisation générale de l'URCA doit conduire à une plus grande performance dans la mobilisation de ses moyens :

- renforcement des services centraux dans leur mission de pilotage, autour de quatre pôles organisationnels (vie institutionnelle ; ressources ; patrimoine et innovation ; académique et vie universitaire),
- responsabilisation financière des composantes et unités de recherche par le recours à une contractualisation de leurs objectifs et moyens et une participation plus directe à l'élaboration de la stratégie de l'établissement,
- constitution de services communs de recherche (SCR), afin d'organiser les fonctions supports des pôles scientifiques d'application et d'accompagner la valorisation et la diffusion scientifique internationale au plus près des pôles d'applications.

La rationalisation et la simplification des procédures et démarches administratives complètera le volet révision de la gouvernance, pour consacrer plus de temps à la recherche et à la formation et recréer une dynamique collective. De la même manière, une gestion budgétaire davantage professionnalisée doit permettre de dégager des marges de manœuvre financières par une politique concertée et assumée d'optimisation et de réduction des coûts.

Pour accompagner cette restructuration organisationnelle ambitieuse, la mobilité, la formation et la reconnaissance des personnels sont indispensables. Le recrutement de personnels qualifiés sur des nouvelles missions prioritaires est une nécessité qui doit s'appuyer sur une vision de l'ensemble de l'organisation de l'établissement et sur un plan d'actions pluriannuel prenant en compte les besoins émergents dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'école de formation interne mise en place poursuivra son développement, dont les objectifs généraux peuvent être ainsi déclinés :

- amélioration de la connaissance globale de l'université ;
- valorisation de la mobilité interne ;
- élévation du niveau de compétences des responsables administratifs et des élus.

Jalon 8 : Bilan de la mise en place des outils de gestion (GPEEC...) (2019)

Des campus rénovés, écrins de la qualité de vie, de travail et d'études

Au sein de l'URCA, cette recherche d'amélioration permanente de la qualité repose sur plusieurs aspects de sa politique stratégique, dont sa dimension immobilière, la pleine intégration de l'ère du numérique et la prise en compte des conditions de vie universitaire et étudiante.

Le projet immobilier de l'URCA s'articule autour d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière cohérent avec le projet académique de l'établissement. Concernant les sites rémois, la stratégie immobilière s'organise autour du projet « Campus 3.0 », dont les premières opérations sont prévues et financées dans le cadre du CPER en cours, pour un montant total de 78,2 M€, par l'Etat, le FEDER, la région Grand Est, le département de la Marne, la communauté urbaine du Grand Reims et la ville de Reims. Ce projet innovant, soutenable et pragmatique, s'appuie sur la conservation et la spécialisation des sites rémois et l'amélioration des infrastructures et conditions d'études et de travail.

Le campus 3.0 présente également le visage d'une université en réseau, s'appuyant sur le développement d'une infrastructure numérique homogène et de qualité sur tous les sites de l'URCA. Une politique de bâtiments mutualisés avec des salles interconnectées numériquement est promue, permettant la mise en œuvre de dispositifs de formation innovants.

Il présente aussi le visage d'une université "en région" fortement ancrée dans les territoires de la région Grand Est et développant des synergies avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région. C'est en ce sens qu'est prévu un bâtiment dédié aux agro-ressources et au numérique, hébergeant les équipes de recherche pilotes sur ces sujets, et jouant à la fois un rôle de vitrine, d'incubateur d'idées et d'espace de rencontres entre les différents acteurs de la recherche sur ces thématiques.

Afin d'optimiser le fonctionnement des campus rémois, il convient de rapprocher et regrouper les entités devant travailler ensemble. Cela passe par trois opérations :

- La construction d'un nouveau siège regroupant les services centraux et la présidence, aujourd'hui répartis sur trois sites, à proximité immédiate du campus Croix-Rouge et proche du campus Santé,
- Le regroupement des trois composantes de santé par le transfert de l'UFR d'odontologie sur le campus Santé. Ce rapprochement permettra, par ailleurs, une mutualisation des espaces et une rationalisation des surfaces totales,
- Le transfert de l'UFR STAPS du campus Moulin de la Housse vers le campus Croix-Rouge, afin qu'il soit à proximité immédiate des équipements du CREPS et plus proche du pôle Santé, avec lequel de nombreux partenariats de recherche et de formation sont entretenus.

Enfin, l'accroissement du nombre d'étudiants, le renouvellement des locaux et la création de nouvelles filières, ont donné naissance à deux autres projets immobiliers : l'extension de l'ESIReims, école d'ingénieurs interne de l'université, et la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé sur le campus Moulin de la Housse.

Ce projet se veut aussi être démonstrateur d'un certain nombre d'initiatives en lien avec la stratégie de développement durable de l'université. A travers les travaux de la commission développement durable et une concertation plus large *via* un living lab, la durabilité et l'acceptabilité du projet seront favorisés.

Par ailleurs, les efforts de l'établissement en matière de performance énergétique s'inscriront dans le cadre du dispositif d'*Intracting* développé avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils devront conduire à une meilleure maîtrise des énergies dans le cadre de la mise en œuvre de la transition écologique.

Afin de consolider le SPSI, un SDIU (schéma directeur d'immobilier et d'urbanisme) est en cours de finalisation avec le concours du Grand Reims. Il permettra de stabiliser et d'affiner la stratégie et les choix de l'université, particulièrement en matière de cessions foncières, d'insertion de l'université dans la ville, de mobilité et d'implantations bâtementaires. Un schéma directeur de mobilité est également prévu pour 2019.

Enfin, la réalisation des aménagements nécessaires à l'accueil sur le campus Croix-Rouge d'un pôle « étudiants » et d'une MSH locale a été actée par le conseil d'administration du 13 mars 2018.

Jalon 9 : Etat d'avancement du projet immobilier Campus 3.0 (2019)

Promouvoir l'égalité entre les individus

L'URCA mène une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Cette politique repose sur plusieurs éléments.

Il s'agit d'abord dans ces trois domaines de décliner les outils nationaux et de mettre en œuvre les recommandations des plans nationaux.

Il s'agit ensuite de travailler à la réalisation effective au sein de l'URCA de ces politiques. Ainsi dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, une attention particulière est portée à leur représentation équilibrée, que ce soit au niveau des ressources humaines (notamment dans les emplois supérieurs et les postes à responsabilité) ou dans les formations (travail sur la mixité des publics étudiants, notamment dans les filières techniques et technologiques). La lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit également constituer une véritable priorité dans les cinq années à venir.

Conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la politique handicap de l'URCA doit permettre à toute personne en situation de handicap (étudiant, personnel, futur étudiant) de poursuivre ses études ou son activité professionnelle dans des conditions similaires à celle d'une personne sans handicap. Celle-ci se déclinera selon les axes définis dans le premier schéma directeur pluriannuel du handicap, voté par le conseil d'administration le 13 mars 2018.

La politique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme repose à la fois sur la sensibilisation des personnels et des étudiants à cette problématique (mise en place d'un espace dédié sur le site internet avec des ressources spécifiques), la lutte contre les comportements déviants (protocole de signalement, formulaire de plainte) et l'accompagnement des victimes.

Il s'agit enfin d'amplifier la recherche dans ces domaines et de développer les réseaux de recherches sur ces questions (par exemple : le réseau de recherche avec l'UPJV sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme).

Jalon 10 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations (2020)

La prévention des risques, un engagement au service de l'épanouissement de notre communauté

Convaincue que la réalisation de ses missions de service public et l'atteinte des objectifs de son projet reposent avant tout sur l'engagement de ses personnels, l'URCA a engagé une stratégie de réduction des risques professionnels.

Un personnel en bonne santé, bénéficiant de bonnes conditions de travail et de sécurité, est un personnel motivé et efficace dans son travail. C'est pourquoi l'URCA va poursuivre ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail, en les articulant autour de cinq axes : prévention des risques psycho-sociaux, prévention des troubles musculo-squelettiques, prévention des risques liés aux produits dangereux, suivi médical des agents, formation des agents.

Ces cinq grandes orientations de prévention sont directement inspirées des grandes orientations nationales de prévention proposées par le MESRI. Elles viennent surtout en continuité de la campagne pluriannuelle « Objectif

sécurité » dans laquelle l'URCA est lancée depuis 2002. Une campagne qui permet d'être en permanence dans une dynamique d'amélioration continue qui porte ses fruits depuis de nombreuses années.

Jalon 11 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels (2020)

Des outils numériques en phase avec les exigences d'une université du 21^e siècle

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie numérique, **l'URCA travaillera à mettre en œuvre un système d'information (SI) pour la recherche**, qui permettra à terme un partage des données de référence par l'ensemble des acteurs (unités de recherche, organismes, direction de la recherche, gouvernance). L'établissement prévoit de travailler, dans le cadre de l'expérimentation conduite par l'AMUE en lien avec le CNRS, sur un dispositif de gestion centralisée de la recherche à partir de référentiels : applications de gestion financière partagée (GESLAB), de gestion des ressources humaines et autres moyens alloués aux unités (DIALOG) ou de pilotage et reporting (CAPLAB). Un outil de gestion administrative sera identifié, pour une gestion optimisée des contrats de collaboration de recherche et de prestation de service (accords de confidentialité, accords de consortium).

Des actions de structuration pour une meilleure efficacité du système d'information seront mises en œuvre. **La simplification administrative et la dématérialisation de processus seront une priorité.**

Une trajectoire équilibrée entre produits d'éditeurs et développements internes (sur les missions, les conventions de stage, les vacataires enseignants et les congés) répondra à une logique d'investissement pragmatique. La mise en place de cette dématérialisation entraînera l'allègement de la charge administrative, l'accélération de procédure et la traçabilité des actions donnant une plus grande efficacité à l'action administrative. Une gestion électronique de documents (GED) viendra consolider l'ensemble pour une meilleure interopérabilité des systèmes et des données. Une attention particulière sera apportée à leur sécurisation. En effet, ces données, issues des téléservices et de la dématérialisation des flux, sont des actifs convoités et sujets aux vols. La mise en place du règlement européen sur la protection des données (RGPD) sera une réponse de l'université dans ce cadre.

La nouvelle organisation du SI décisionnel, basée sur une interaction coordonnée entre les services et la gouvernance, permettra une meilleure élaboration et un meilleur suivi des indicateurs communs, indispensables au pilotage efficient de l'établissement.

Enfin, **le développement des infrastructures et des usages au bénéfice des usagers sera poursuivi**, pour les infrastructures, à travers le projet du réseau régional haut débit, le projet de Datacenter régional, la pérennisation et la sauvegarde du patrimoine scientifique ou du projet de carte multiservices.

Au niveau des usages, un plan d'action pour accompagner la transformation des pratiques et des dispositifs pédagogiques a été initié et sera poursuivi avec la création d'un *learning lab* pour la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs et le partage de compétences, le changement de plateforme LMS (Moodle) et le développement de l'hybridation des enseignements et des dispositifs numériques innovants (TP virtuels, dispositifs de simulation dans les filières de santé, etc.).

L'URCA travaille également au développement d'un référentiel de compétences professionnelles dans le cadre d'un projet DUNE (ANR-16-DUNE-0001-EOLE) qui, couplé à un outil de type e-portfolio, permettra de faire évoluer l'offre de formation, de la rendre plus lisible pour les étudiants comme pour leurs futurs recruteurs et donc de mieux répondre aux problématiques d'insertion professionnelle et d'accompagnement des différents publics.

Jalon 12 : Point d'étape sur l'optimisation du SI (notamment en recherche) (2020)

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
Formation - Recherche					
1. Bilan à mi-parcours de l'amélioration des dispositifs en matière de formation (démarche qualité, démarche compétence, évaluation des enseignements)					
2. Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle (2019 et 2020)					
3. Bilan des résultats : - du plan d'attractivité en master et en doctorat, - du développement des formations en alternance, - de la restructuration des formations d'ingénieurs.					
4. Actualisation de la soutenabilité financière de l'offre de formation après 2 ans de déploiement					
5. Etat d'avancement du partenariat des SFR : SFR Condorcet avec les acteurs de la Région Grand-Est et SFR CAP-Santé sur le territoire champardennais					
International					
6. Etat d'avancement des actions de développement ciblées à l'échelle transfrontalière et internationale					
Gouvernance et Pilotage					
7. Point sur la consolidation financière de l'établissement					
8. Bilan de la mise en place des outils de gestion (GPEEC)					
9. Etat d'avancement du projet immobilier Campus 3.0					
10. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations					
11. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					
12. Point d'étape sur la mise en place d'un SI recherche					